

Le Conseil national de l'information géographique (CNIG) se renouvelle pour renforcer la gouvernance de la donnée géolocalisée au service des transitions écologique et numérique

■ Bertrand MONTHUBERT - Pierre LAULIER

Annoncé lors de son comité plénier le 1^{er} décembre, le CNIG étend son champ d'action et renforce son rôle central dans le pilotage de la géodonnée en devenant le Conseil national de l'information géolocalisée.

Le Conseil national de l'information géographique (CNIG) a pour mission d'éclairer le gouvernement dans le domaine de l'information géographique et de coordonner les contributions des acteurs concernés. Sa particularité est de rassembler en un lieu unique la très grande variété d'acteurs qui composent l'écosystème de la géodonnée en France : ministères, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées, associations professionnelles, associations de citoyens, qui peuvent se rencontrer, décider et co-produire ensemble. Plus de 500 personnes ont contribué, ces dernières années, aux travaux des différentes commissions du CNIG.

La donnée géolocalisée connaît un essor spectaculaire. Elle est essentielle pour la compréhension du territoire, et nous disposons de données de plus en plus précises permettant de nouveaux usages. Mais également, de plus en plus de données deviennent géolocalisées, dans des secteurs qui ne relèvent pas traditionnellement de l'information géographique. La santé, qui à l'heure de la Covid-19 suppose de connaître les déplacements des personnes infectées pour comprendre les mécanismes de propagation de la pandémie, en est un exemple. À l'heure du changement

climatique où des phénomènes systémiques interagissent de manière de plus en plus complexe, la constitution de données de plus en plus précises, interopérables et largement partagées devient indispensable au développement de services utiles à la transition écologique, à la prévention des risques, à la sécurité, aux services de secours, à la sauvegarde de la biodiversité... De plus, l'information géolocalisée est aujourd'hui produite par de nombreux acteurs, y compris par les particuliers : de nouveaux modèles de gouvernance doivent être inventés.

Se plaçant dans le contexte du rapport de Mme la députée Valéria Faure Muntian sur les données géographiques souveraines, et du rapport de M. le député Eric Bothorel *"pour une politique publique de la donnée"*, Mme la ministre de la Transition écologique a nommé Bertrand Monthubert président du CNIG et lui a confié la mission d'une part, de relancer au plus vite l'action du Conseil national de l'information géographique, en matière de coordination des acteurs de la donnée géographique, de collaboration entre ces acteurs autour de projets communs et de production des outils nécessaires à la qualité, la diffusion et la réutilisation de la donnée géographique, et d'autre part, de préparer une proposition au gouvernement de réforme des missions, de la composition et de la gouvernance du Conseil national de l'information géographique visant à conforter celui-ci dans son rôle pivot de pilotage de la donnée géographique et à établir la donnée géographique comme un point d'appui pour la connaissance des territoires et de la transition écologique.

Des travaux de concertation pour définir un nouveau CNIG

Afin de lancer le travail de concertation avec les acteurs, et définir en commun les grands axes de travail pour le CNIG, un travail de réflexion a été mené sous forme de deux ateliers durant l'été 2021. Ces ateliers ont impliqué un grand nombre d'acteurs publics et privés, territoriaux ou nationaux, de haut niveau de décision ou d'expertise. Vingt-sept entités (ministères, organismes, associations d'élus, associations professionnelles, entreprises) étaient représentées.

Les échanges lors de ces deux ateliers ont permis de montrer l'envie de l'ensemble des acteurs de participer à la relance du CNIG et d'identifier les attentes fortes et partagées vis-à-vis de son action. Ils ont de ce point de vue parfaitement préfiguré la dynamique de collaboration et de concertation souhaitée pour le CNIG.

La synthèse de ces ateliers a permis de dégager des axes forts pour la relance du CNIG et d'identifier les chantiers prioritaires sur lesquels le CNIG doit se pencher :

- renforcer le rôle stratégique du CNIG et son rôle de conseil au gouvernement ;
- renforcer le rôle de concertation et de coordination entre les producteurs à tous les échelons, notamment avec les collectivités ;
- renforcer le rôle clé du CNIG dans la production de standards, de méthodes, de préconisations pour la production, la diffusion, l'utilisation et le traitement des données géographiques ;



- favoriser les échanges, fédérer l'innovation, animer l'écosystème et être un lieu de réflexion prospective pour traiter les sujets émergents, faire le lien avec des écosystèmes connexes, et favoriser la communication, l'information, l'acculturation et le développement des compétences sur l'information géographique.

Un conseil plénier a été réuni le 1^{er} décembre pour décider des évolutions à mettre en œuvre pour le renouveau du CNIG.

Le conseil plénier renouvelé du 1^{er} décembre

En introduction de la réunion du conseil plénier du CNIG le 1^{er} décembre, Mme la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a déclaré : *“Je souhaite que le CNIG devienne un point central du pilotage et de coordination de l'information géolocalisée. Ce conseil a tous les atouts pour devenir une instance au service à la fois de notre transition écologique, de notre souveraineté numérique et de notre développement économique. Le CNIG doit devenir le Conseil national de l'information géolocalisée.”*

Au cours de la réunion, Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, a insisté sur l'importance du CNIG *“pour créer de la confiance, de la réflexion, du partage, de la définition de standards et de référentiels au service du défi considérable de la transition écologique”*. Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN, a proposé de *“rassembler les acteurs qui ont envie de partager des défis communs”* au sein de la *“fabrique de géo-communs”* mise en place à l'IGN.

Bertrand Monthubert a conclu : *“L'information géolocalisée prend une place croissante dans notre société : de nombreux services en dépendent et nous devons nous coordonner pour répondre de manière souveraine aux besoins des citoyens, de notre société, de notre planète.”*

Lors de cette réunion du Conseil plénier du CNIG, plusieurs décisions ont été prises : lancement d'un chan-

tier de rassemblement des données au service de la transition écologique, d'une étude sur le développement de la filière économique de la géodonnée, association à la démarche des Géo-communs de l'IGN, contribution au déploiement et à l'accélération de la Base adresse nationale. Dix nouveaux standards de données géographiques ont également été adoptés par le conseil plénier.

Une nouvelle organisation du CNIG accompagne cette ambition avec la création de nouveaux pôles et nouvelles commissions, dont un pôle *“innovation et prospective”* et un pôle de *“coordination avec les territoires”*.

Nouvelle organisation du CNIG

Tout d'abord, il faut revenir sur le changement de nom du CNIG. Celui-ci doit être compris comme une extension de son champ d'intervention.

Le terme *“géographique”*, même s'il peut en vérité recouvrir un champ très vaste, peut sembler restreindre le champ d'intervention du CNIG à des données de description topographique du territoire, alors qu'il doit s'intéresser à toute donnée comportant une composante localisée qui en augmente sa valeur, en particulier pour servir de base à son croisement avec d'autres données.

Par exemple, des données localisées de santé pourraient être exclues du champ d'un conseil national de l'information géographique, alors qu'elles peuvent participer à constituer un ensemble de données interopérables, si elles s'établissent dans le respect de standards, de règles communes aux informations géolocalisées.

Le CNIG devient ainsi le conseil national de l'information géolocalisée.

La composition du conseil plénier du CNIG sera élargie à de nouveaux membres pour mieux prendre en compte l'évolution des acteurs producteurs et utilisateurs de l'information géolocalisée.

Cette évolution sera traduite dans un nouveau décret relatif au CNIG en cours de rédaction. Cependant,

sans attendre la modification du décret, ceux-ci pourront participer aux prochaines réunions du conseil plénier au titre d'invités, comme ce fut le cas pour la réunion du 1^{er} décembre.

Le CNIG se positionne comme un facilitateur de l'action collective, il n'a de force que dans la réunion des acteurs qui voudront travailler, coopérer et décider ensemble.

Nouveaux pôles et nouvelles commissions

Le rôle du CNIG comporte trois grands axes, qui structurent la nouvelle organisation :

- rôle prospectif pour définir les axes stratégiques et orienter les travaux ;
- rôle de coordination des acteurs pour une production de données mutualisées et partagées ;
- rôle de rassemblement de l'expertise pour produire des avis, standards, recommandations.

Ainsi l'organisation comprend :

- le pôle *“innovation et prospective”*, en réponse au besoin d'identifier les sujets qui orienteront les travaux du CNIG. Au sein de ce pôle, trois commissions sont créées :

- la commission besoins et usages, traitera de l'analyse des besoins et l'exploration des nouveaux usages ;
- la commission Europe et international, qui participera à la veille sur les sujets et projets européens et internationaux en réalisant du benchmarking, et en établissant des contacts avec les autres pays européens, notamment sur les aspects de gouvernance et de modèles économiques ;
- la commission modèles économiques, traitera des enjeux de l'impact de la donnée géolocalisée sur le développement économique, ainsi que du modèle économique de la production et de l'utilisation des données géographiques.

- le pôle de *“coordination avec les territoires”*, en réponse à la demande de coordination des acteurs de la donnée géographique, et de collaborations de ces acteurs autour de projets communs, en remplacement



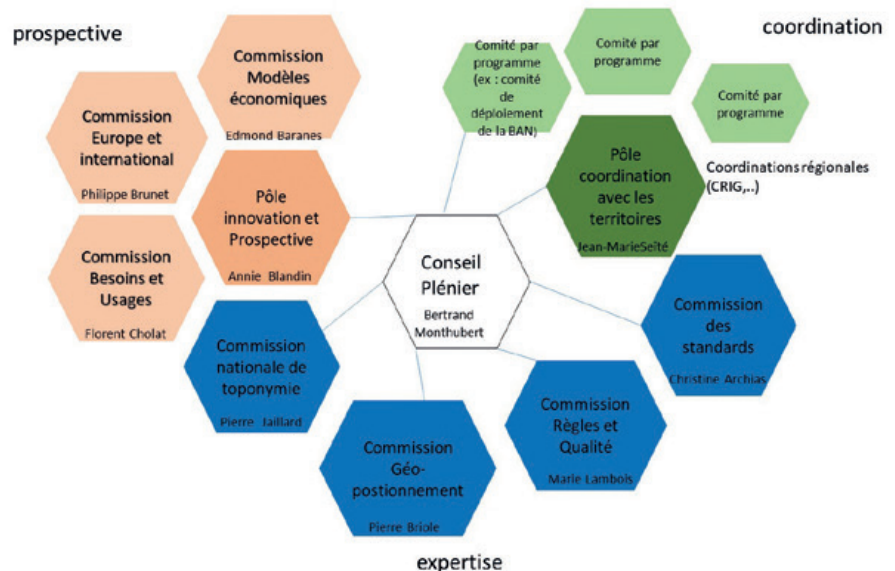
Les président(e)s de pôle et de commission :

Commission	NOM	Éléments de biographie
Innovation prospective	Mme Annie Blandin	Annie Blandin est professeur à l'IMT Atlantique, au sein du département "Systèmes réseaux, cybersécurité et droit du numérique" et titulaire d'une chaire d'excellence Jean Monnet.
Coordination avec les territoires	M. Jean-Marie Sèité	Architecte, urbaniste, professeur au CNAM, vice-président du parc naturel de Corse, maire de Galeria (2B), vice-président de la communauté de communes de Calvi-Balagne, président de l'Afigéo.
Besoins et usages	M. Florent Cholat	Maire de Champagnier (38). Conseiller métropolitain de Grenoble Alpes Métropole, délégué au développement du numérique, à l'innovation digitale et à la gestion publique de la donnée. Enseignant à l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine.
Modèles économiques	M. Edmond Baranes	Professeur d'économie à l'université de Montpellier, ses travaux de recherche portent sur l'économie du numérique, de l'énergie, la concurrence et la régulation.
Europe et international	en cours de désignation	
Standards	Mme Christine Archias	Directrice du CRIGE-PACA (Centre de ressources en informations géographiques), vice-présidente de l'Afigéo.
Règles et Qualité	Mme Marie Lambois	Cheffe de projet normalisation à l'IGN. Cheffe de projet Métadonnées au DGIWG. Représentante française au groupe de maintenance technique d'INSPIRE.
Toponymie	M. Pierre Jaillard	Administrateur de l'INSEE, Président du groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (GENUNG).
Géopositionnement	M. Pierre Briole	Geophysicien, directeur de recherche au CNRS, il participe aux développements de l'utilisation en géophysique du GNSS et de l'imagerie radar différentielle à partir de satellites.



de la commission "animation territoriale" qui aura pour rôle d'organiser la concertation avec les structures de concertation régionales et les comités de suivi ou de déploiement des programmes nationaux ;

- la commission "règles et qualité", en réponse à la demande de production d'outils nécessaires à la qualité, la diffusion, la réutilisation de la donnée géographique, remplace la commission "règles de mise en œuvre" ;
- la commission des standards, qui reprend les activités de la commission "données" en les recentrant sur la standardisation et les préconisations sur les données ;
- la commission nationale de toponymie, chargée de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France ;
- la commission géopositionnement chargée de mener des travaux relatifs aux techniques de géopositionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace. ●



Organisation des pôles et commissions du CNIG

Contacts



Bertrand Monthubert, président du CNIG, bertrand.monthubert@cnig.gouv.fr



Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG, pierre.laulier@developpement-durable.gouv.fr